



Succession sous benefice d inventaire

Par **xavierf**, le **19/03/2010** à **09:16**

Bonjour,

Nous sommes avec mes soeurs dans l'attente d'une succession en cours.

Nous l'avons en début (1 mois et demi) accepté sous bénéfice d'inventaire auprès du notaire (mais n'avons rien signé concernant le bénéfice d'inventaire), nous avons appris entre temps qu'il y a plus d'actif que de passif.

N'ayant pas eu d'inventaire, je pense que le délai de 3 mois et 40 jours tombe à l'eau.

Ma question: peut-on accepter la succession aujourd'hui?

Ou doit-on attendre la fin du délai 3 mois et 40 jours comme nous l'avons demandé au début?
merci